

# MAIRIE DE MARLHES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

**PRESENTS** : Anne Droin, Henri MEJEAN, Daniel EPALLE, Josselin DOURRET, Antonin DURIEU, Jean-Isidore FORISSIER, Claudie CHORAIN, Muriel BRUNON, Roger DEFOURS, François EPALLE, Catherine MOUNIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Catherine BONY, Vincent SEUX ayant donné pouvoir à Antonin DURIEU, Martine DALMAS, Kenza THIERS ayant donné pouvoir à Anne DROIN.

**SECRETAIRE** : Daniel EPALLE

### I – TRAVAUX RUE DE L'ORME

#### **Choix de l'entreprise pour les travaux de mise en séparatif et renouvellement de la conduite d'eau potable.**

Parmi les 9 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres, c'est le groupement BOUCHARDON/BONNET TP qui a obtenu la meilleure note (calculée pour 60% sur le prix et 40% sur la mémoire technique) avec une offre de 17098,50 € HT pour les deux tranches de travaux.

Les travaux prennent en compte le branchement des égouts jusqu'aux maisons, le pluvial est à la charge des propriétaires riverains.

Suite aux travaux, il y a des épreuves de contrôle de réception. Après consultations de 3 entreprises, c'est RESOTEC qui a fait la meilleure offre au prix de 5692 € HT.

Vote à l'unanimité des présents.

### II – CONVENTIONS AVEC LE SIEL

#### **Adhésion au groupement d'achat d'énergies :**

Nous sommes à ce jour adhérent au groupement d'électricité. Dans un souci de simplification, une nouvelle convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire vient d'être élargie à toutes les énergies.

#### **Adhésion à la compétence SAGE (Service d'Assistance la Gestion Energétique) :**

Le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE Loire s'élève à 1014 €.

Il y a lieu de reconduire la maintenance du système de télégestion du Gymnase dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE -SIEL ». Cette souscription entraîne le versement d'une contribution annuelle de 228 €.

Vote à l'unanimité des deux conventions.

### **III – PATRIMOINE**

#### **Reprise de la voirie « Impasse du Pré Bas »**

Madame le Maire fait part du courrier des habitants ayant un accès sur l'impasse du Pré Bas (Famille Gilbert, Aubert, Jabrin et Monteux) : ils sollicitent le transfert de la voirie du lotissement (parcelle AB 262 pour 360 m<sup>2</sup>) ainsi que les bandes de terrain et talus de l'Orme et des Narcisses (parcelle AB 261 pour 691 m<sup>2</sup>) dans le domaine public.

Vote à l'unanimité.

### **IV – VENTE DE TERRAIN AUX PARTICULIERS**

1- Mr et Mme M. souhaitent acquérir une bande de terrain en limite de leur propriété route du Play cadastrée G 866 d'une superficie de 288 m<sup>2</sup> et classée zone constructible.

Madame le Maire fait deux propositions de prix au Conseil Municipal :

- la première à 30 € le m<sup>2</sup> pour la totalité de la parcelle soit 8 640 euros.
- La seconde à 10 € pour les 108 m<sup>2</sup> correspondant à l'accès au bâtiment annexe (prix pratiqué sur la zone artisanale) et 30 € pour les 180 m<sup>2</sup> restant soit au total 6 480 euros.

Madame le Maire fait procéder au vote à bulletin secret ; les résultats sont :

4 voix pour la 1<sup>ère</sup> proposition,  
4 voix pour la seconde,  
et 4 absentions.

Vu le résultat, Mme le Maire va rencontrer Mr et Mme M. pour leur parler des 2 propositions.

A suivre lors d'un prochain conseil.

2- Mr et Mme C. de la Frêche souhaitent acquérir du terrain communal en limite de leur propriété classé Zone Naturelle du PLU.

Les intéressés ont fait une proposition pour la bande de terrain entre les parcelles E 61 et E 62, ainsi que la surface de l'annexe construite jadis sur le domaine public.

Mme le Maire propose, quant à elle la vente, d'une surface rectangulaire d'environ 200 m<sup>2</sup> à 30 € le m<sup>2</sup>. On les informe de notre proposition.

Affaire à suivre.

### **V – FINANCES**

#### **1- Taxe d'Aménagement : taux et exonérations**

Mme le Maire rappelle que la Taxe d'Aménagement a été instituée par délibération du 21 Octobre 2011 au taux de 2,1% sur l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal conserve le taux de la Taxe d'Aménagement de 2,1% et l'exonération totale de la part communale pour les constructions à usage industriel ou artisanale et les commerces de détail de moins de 400 m<sup>2</sup>.

#### **2 – Décision modificative 1 - budget Assainissement**

Les crédits sont insuffisants au chapitre 11 pour l'achat de fournitures.

Ouverture de crédits pour 1600 euros au compte 6061 en dépenses et 778 en recettes.

## **VI – DIVERS**

Roger DEFOURS demande pourquoi les rigoles sont si profondes sur le chemin forestier de Cartaire. Il faut penser au circuit VTT qui suit cet itinéraire ! Henri MEJEAN répond qu'il est prévu la pose de caniveaux.

Il fait remarquer également que la terre est très boueuse sur la place de dépôt côté Peybert. La pente a été inversée et cela va être régularisé.

Pour l'éclairage du sapin le 7/12, Claudie CHORAIN et Muriel BRUNON représenteront la municipalité.

Enfin, Muriel BRUNON interroge à nouveau sur l'éclairage du terrain de foot, notamment pour l'atterrissage de l'hélicoptère du SAMU afin de garantir le secours d'urgence aux personnes.